

# Commission paritaire régionale des orthophonistes

Le 06 octobre 2023 à 10h30

## 1. Suivi des engagements

- ARS favorable au projet de courrier conjoint ARS /CGSS à l'attention des ESMS : courrier explicatif de l'utilisation obligatoire de la convention-cadre ESMS/Orthophoniste libéral en l'état (aucune modification possible) et réactualisation de toutes les conventions avec cette convention-cadre. **Courrier en attente de la signature du directeur adjoint de l'ARS.**
- Production d'une lettre INFO PS à destination des médecins sur "comment bien prescrire un bilan et des soins orthophoniques" : document en cours de production suite aux demandes de modifications des commissaires paritaires du SORR.

## 2. Suivi conventionnel

- **Suivi de l'activité des orthophonistes**

Ciblage pour l'exercice 2022

<b>415 orthophonistes libéraux concernés</b> (qui ont facturé). AMO = 50 029 Nb de patients en moyenne : 58 Nb d'actes en moyenne : 27	Aucun orthophoniste n'a dépassé les deux critères permettant le ciblage.
---	--

Sur les 415 : Si une orthophoniste travaille dans deux cabinets différents, elle n'est comptabilisée que sur son numéro principal. Les remplaçant.e.s ne sont pas comptabilisé.e.s (car ils/elles sont lié.e.s aux titulaires).

### Nombre d'orthophonistes libéraux en juin 2023 : 457 (14 de plus en 2023)

Attention, il y a un délai car les départs ne sont pas tout de suite pris en compte.

- **Mise en place du RPPS pour les orthophonistes prévue** (normalement prévue en fin d'année 2023 mais il n'y a pas eu de nouvelles informations). Attention, il faudra anticiper car certaines CPS pourront être bloquées si les dossiers ne sont pas mis à jour. **Veillez vérifier que vos coordonnées sont à jour et à l'ARS et à la CGSS s'il vous plaît.**
- **Point de situation avenants 19 et 20**

Avenant 19 : Revalorisation des actes au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : Revalorisation Graphisme/LE/CM.

Si un ortho a fait une erreur de codification d'acte (AMO non mis à jour), la facturation peut-elle être rectifiée ?

Il y a possibilité de demander l'annulation de la facture et de refaire une facturation. Il n'y a pas de complément possible : un indu sera envoyé sur la 1<sup>ère</sup> facture et récupéré, puis le paiement total se fera.

## Avenant 20 :

- Revalorisation de l'AMO de 3% (à compter du 26 janvier 2024) □ La lettre clé de la TMO ne bouge pas.
- Mise en conformité : accès direct à l'orthophonie
- Actualisation de la nomenclature libérale : mise à jour des libellés du titre IV du Chap 2, de l'article 2 : troubles du neurodéveloppement.
- Valorisation des maîtres de stage en zone sous-denses

Zones-sous denses 974 : St Philippe et Ste Rose

### **3. Questions diverses**

#### Point zonage

- Production d'un nouveau zonage pour les orthophonistes de La Réunion en cours (collaboration ARS/CGSS) : ce point n'a pas été signé à l'ARS début octobre 2023 suite à un recalcul du nombre d'orthophonistes libéraux en ETP (Equivalent Temps Plein) et non en lieux d'exercice ; recalcul demandé par l'URPS Orthophonistes OI **pour coller au plus près de la réalité**
- Convention : Pas de mesures incitatives à l'installation en zone déficitaire pour équilibrer la répartition de l'offre de soin.

#### Point D.A.C.

<https://dac-lareunion.re/>

CGSS : les professionnels libéraux peuvent solliciter le DAC quand il y a des situations complexes. Secret médical partagé OK

☑ Pour les professionnels de santé, les familles et les établissements. Ils sont là pour gérer les situations complexes et quand il y a risque de rupture de soin/rupture de parcours.

#### **Plateforme téléphonique : 0800 444 974**

Laetitia ASSEZAT (assistante de direction)

0693 62 15 33/ 0262 93 69 30.

#### ESMS

- Cas des Établissements sans médecin

CGSS constate que certains établissements n'ont plus de médecins coordonnateurs. L'ARS en a été informée.

Nous évoquons les conséquences délétères pour les patients dans ce cas : les glissements de tâches, l'absence de diagnostic ... qui empêchent une bonne prise en soins des patients et des familles

Si rupture dans le parcours : envoi vers la D.A.C.

- Convention cadre

Nous évoquons la situation sur le terrain : certains ESMS refusent, pinaillent sur la mise en place de cette convention-cadre. Elle n'est pas amenée à être modifiée (cf courrier conjoint ARS/CGSS ci-dessus).

### ALD

En cas de prescription en ALD, les soins pourront être facturés en ALD et pris en charge dans ce cadre.

☑ **Si le patient a bien l'ALD exonérante enregistrée dans les bases de l'AM (CGSS).**

☑ En cas d'absence d'ALD exonérante pour un patient, le règlement ne se fera pas en ALD ☑ il n'y aura donc pas d'indu.

**Il faut se baser sur les données de la carte vitale. La garantie de paiement se fait sur les données de la carte vitale et/ou de l'attestation.**

**Cas particulier à faire remonter.**

### VSL/TRANSPORT

La prescription médicale de transport :

☑ un médecin prescrit si le patient n'est pas en capacité de se déplacer seul et si son état de santé ne peut pas lui permettre de se déplacer seul.

- Ambulance : si le patient doit être allongé
- VSL : si le patient peut voyager assis

Question de la section professionnelle : Qui est responsable du patient quand les taxis/ambulances déposent les patients dans la SDA alors que ne nous sommes pas encore disponibles ? CGSS : va faire un rappel.

### MES REMBOURSEMENTS SIMPLIFIÉS - MRS

Il va y avoir une campagne qui va être mise en place prochainement : pour une consultation chez un professionnel de santé, le patient peut se faire déposer par une autre personne et l'assuré va être remboursé des frais de transport.

Les remboursements se font en ligne sur le site *mes remboursements simplifiés*.

<https://beta.gouv.fr/startups/mrs.html>

[https://www.ameli.fr/sites/default/files/mrs\\_pr\\_ameli\\_0.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/mrs_pr_ameli_0.pdf)

### ALLO Ortho + Liste d'Attente Commune Territoriale (LAC)

Les commissaires paritaires demandent à la CGSS de faire une diffusion d'information sur ALLO Ortho et la LAC auprès des professionnels de santé et de la population 974.

La GGSS demande l'envoi des documents pour voir comment les diffuser.

Il y a une possibilité de faire une pub sur AMELI LOCAL

Voir aussi avec les CPTS

CPTS Consul

Atelier de bien vieillir : (A)GIE Vieillessement actif (coordonne les ateliers et les actions pour anticiper la perte d'autonomie chez les personnes de plus de 65 ans).

L.A.M. : Lits d'Accueil Médicalisés

Selon la CGSS, quand l'orthophoniste prend en charge un patient intégré dans un L.A.M., le L.A.M. doit proposer une convention-cadre avec l'orthophoniste libérale et payer les soins orthophoniques